

EXTRAIT du REGISTRE des  
DÉLIBÉRATIONS

Envoyé en préfecture le 23/06/2025

Reçu en préfecture le 23/06/2025

Publié le

ID : 001-210102901-20250616-2025032-DE



## du CONSEIL MUNICIPAL

2025032

## de la COMMUNE de PÉROUGES

Séance du 16 juin 2025

**Nombre de membres****Afférents au Conseil Municipal** : 15**En exercice** : 15**Présents** : 13**Votants** : 15

L'an deux mil vingt-cinq et le seize juin à 18h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Nathalie MICOLAS, Maire,

**Date de la convocation**

06/06/2025

**Date d'affichage**

06/06/2025

**Présents** : Mme Nathalie MICOLAS, Mr Jean-Luc VIBERT, Mr Gérard FLEJOU, Mme Florence DE POUMEYROL, Mme Maryvonne HERRENKNECHT BOUCHARD, Mr Gilberto GRECO, Mr Alain MORGILLO, Mr Éric MEUNIER, Mr Philippe LAMBERT, Mme Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE, Mr Paul VERNAY, Mr Frédéric MALBOS, Mr Paul SAISSET.

**Absents excusés** : Mme Marlène BLASQUEZ donne pouvoir à Mme Florence DE POUMEYROL et Mme Christelle MORTEL donne pouvoir à Mme Marie-Victoire PASSERAT DE LA CHAPELLE.

**Absents** :

Florence DE POUMEYROL a été élue secrétaire de séance

**Objet de la délibération** :**TRANSFERT CONTRAT HEBERGEMENT ORANGE TOTEM**

Madame le Maire informe que la société ENSIO a été mandatée par la société TOTEM en vue du transfert d'un contrat d'hébergement Orange France vers TOTEM, filiale d'Orange France qui va s'occuper de la gestion des infrastructures mobiles passives.

Cette opération concerne l'antenne-relais située à PÉROUGES, lieu-dit "Le Colombier", propriété appartenant à la commune de PÉROUGES.

Pour rappel, la commune a signé un contrat initial avec Orange le 11/06/2004 au sujet de l'implantation de cette antenne-relais et son renouvellement le 14 mars 2016.

Pour information, le loyer s'élèvera à 5 800 € nets par an et par conséquence, il convient donc de prendre une nouvelle délibération.

Considérant le courrier de la part de la société TOTEM avisant la commune du transfert de contrat d'hébergement annulant et remplaçant le contrat Orange France initial ;

Considérant le transfert de compétence d'Orange France à Totem ;

Considérant l'emplacement mis à disposition, sis Lieu-dit Le Colombier" à PÉROUGES (01800)  
**Référence Cadastre** : Section : A - Parcelle : 613, se composant d'une surface globale de 45 m<sup>2</sup> environ ;

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé et délibéré avec 14 pour, 1 abstention et 0 contre :**

**Article 1 VALIDE** le principe de transfert de compétence concernant la gestion du contrat d'hébergement de l'antenne-relais entre Orange France et sa filiale TOTEM

**Article 2 AUTORISE** Madame le Maire à signer le bail avec TOTEM ainsi que tout document afférent à cette convention.

**Article 3 DIT** que cette délibération annule et remplace la délibération 2016033 prise le 14 mars 2016

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal*

Fait à Pérouges

Le Maire,  
Nathalie MICOLAS

